

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**N° 203/2021**

### **Autorisation de voirie - ERT TECHNOLOGIES de St Herblain (44) Implantation de supports bois - Projet fibre optique sur la Commune**

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles n° L 2213-1 à 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 411-18 et R 411-25 à R 411-25,

Vu la demande présentée par l'entreprise ERT TECHNOLOGIES de Saint-Herblain (44800), 13, Avenue Jacques Cartier,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant les travaux de déploiement de la fibre optique, sis, Chemin des Maluzeaux, Rue Saint-Vincent, La Fontaine Bénat, Rue des Fossés,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1er** : L'entreprise ERT TECHNOLOGIES de St Herblain (44800) située 13, Avenue Jacques Cartier est autorisée à effectuer des travaux de déploiement de la fibre optique sis, Chemin des Maluzeaux, Rue Saint-Vincent, La Fontaine Bénat, Rue des Fossés et ce à compter du 12 novembre 2021.

**ARTICLE II** : En raison de l'implantation d'un support bois de 8ml, la signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge de l'exécution des travaux au fur et à mesure de l'avancement de l'intervention.

**ARTICLE III** : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- ERT TECHNOLOGIES
- Aux Services Techniques
- La Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 19 octobre 2021  
Le Maire,

Emmanuel RAT

Acte certifié exécutoire compte-tenu  
de sa publication le : 20/10/2021  
ou de sa notification le :  
Le Maire,

Emmanuel RAT

